**DSDEN 57**
**MOUVEMENT 2021**
**Poste à profil**

## Enseignant ressource Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL)

| | |
|---|---|
| **Lieu d'exercice** | ▪ Implantation : IEN Ecole inclusive – DSDEN de MOSELLE<br>▪ Lieu d'exercice : Mission départementale |
| **Titres professionnels requis** | Enseignant du 1er ou du 2nd degré<br>▪ CAPPEI ou équivalent<br>▪ CAFIPEMF / CAFFA souhaité |
| **Compétences et connaissances requises** | ▪ Bonne connaissance de la politique de scolarisation des élèves en situation de handicap et en particulier de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005<br>▪ Bonne connaissance du principe de l'Ecole inclusive en lien avec le cadre réglementaire de la loi de refondation de l'école<br>▪ Bonne connaissance du fonctionnement du 1er et du 2nd degrés,<br>▪ Aptitude à accompagner les enseignants et les directeurs d'école dans la mise en œuvre de parcours scolaires des élèves en situation de handicap<br>▪ Aptitude à piloter un projet et à accompagner des équipes<br>▪ Aptitude à travailler en interdisciplinarité professionnelle au sein de l'EN et avec les partenaires<br>▪ Compétences dans l'usage des outils numériques et de bureautique<br>▪ Compétences rédactionnelles et à l'animation de réunions<br>▪ Capacités à communiquer aisément avec tous les acteurs du système éducatif et les partenaires concernés,<br>▪ Méthodologie et rigueur dans la gestion et la présentation des dossiers<br>▪ Disponibilité horaire et souplesse dans l'organisation de son activité.<br>▪ Facilitateur, à l'écoute, en appui et en conseil |
| **Missions Enseignant ressource PIAL** | **Description et objectif du poste**<br>A compter du 1er septembre 2019, de nouveaux Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) vont être progressivement créés. En conséquence, L'enseignant ressource des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés (PIAL) interviendra également dans des secteurs hors PIAL, au sein du pôle de l'aide humaine de l'ASH.<br><br>Placé sous l'autorité de l'IEN ASH du département, ses missions essentielles seront :<br>▪ De contribuer à la détermination des PIAL.<br>▪ D'être en appui des chefs d'établissement et des IEN des circonscriptions du 1er degré dans l'accompagnement des équipes concernées par l'implantation d'un PIAL<br>▪ D'accompagner l'organisation et la coordination des moyens d'accompagnement dans une organisation plus globale des aides humaines, pédagogiques, éducatives et thérapeutiques centrée sur le besoin des jeunes bénéficiaires. Dans ce cadre, il apportera son expertise dans l'analyse des notifications de la CDAPH.<br>▪ De conduire des actions de formation inter catégorielles et des expertises sur les missions et la manière de servir des AESH afin d'améliorer les conditions d'accueil des élèves.<br>▪ De contribuer au pilotage des PIAL au niveau départemental (suivi, évaluation) avec le pôle administratif et financier des accompagnants humains. Cette mission est coordonnée par le Secrétaire Général et l'IEN Ecole inclusive.<br>▪ De participer au réseau ASH départemental et/ou académique et aux formations animées par le CT-ASH académique. |

| | |
|---|---|
| **Conditions règlementaires Administratives** | Comme toute mission de coordination et d'accompagnement, le temps de travail est arrêté sur la base du volume réglementaire de 1607 heures annuelles, pour une mission équivalente à un temps plein.<br>Elle est proratisée si la durée de la mission est inférieure. |
| **Modalité particulière** | Cette mission nécessitera des déplacements dans les établissements scolaires. |
| **CONTACT** | DSDEN 57 (IEN Ecole inclusive) ce.dsden57-ien-ash@ac-nancy-metz.fr |